

L'an deux mille douze, le 9 février à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de SENAS dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémy FABRE, Maire de Sénas.

- Date de convocation du Conseil Municipal : le 1<sup>er</sup> février 2012

**ETAIENT PRESENTS** : FABRE Rémy - FABRE Michel - MENEROUD Christiane - TRUPHEME Sylvie - BRUNA David - POURCEL René - N'GUYEN Patricia - BACCHI Isabelle - RENAUD Jean-Louis - ALPHONSI Pascal - SAIFI Nassera - ANZEMPAMBER Maurice - TESTUD Claude - N'GUYEN HUU Laurence - BREGUIER Joël - ADNAN Michel - CIRBEAU Florence - BAILLY Virginie - LOPEZ Céline - FLECHE Mireille - HERMELLIN Stéphane - MARRET Marie-Catherine - FERRIER Mireille - MARIN René. **ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** : PONS Christian (pouvoir à Mme Bacchi) - MAUREL Louis (pouvoir à M. Michel Fabre) - MOUTON Marie-Françoise (pouvoir à Mme Menéroud) - MEROTH Bernard (pouvoir à Mme Ferrier).  
**ABSENTE** : GUTIERREZ Laurianne.

- Nombre de votants en nombre présent et représenté : 28

Ouverture de la séance par l'élection du secrétaire de séance :  
Est élue secrétaire de séance :  
➤ Madame Christiane MENEROUD



#### **◆ Approbation du Procès verbal de la réunion du conseil municipal du 8 décembre 2011**

*P.V. Approuvé à l'unanimité*

#### **◆ Décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article 1. 2122.22 depuis le précédent conseil municipal**

*Le Maire a rendu compte des décisions suivantes, prises depuis la dernière réunion :*

#### **DECISIONS 2011**

##### **144/2011**

Complément apporté à la décision n° 157/2010, afin de modifier la convention initiale signée avec le CLUB DE TIR SALONNAIS, prévoyant que la prestation effectuée sur l'année 2011 concernera l'entraînement de 3 agents de la Police municipale au lieu de 2 agents prévus initialement.

**145/2011**

Contrat de location passé avec la société ACTEMIS des Pennes Mirabeau prolongé du 1<sup>er</sup> octobre 2011 au 31 décembre 2011, pour la location d'une balayeuse de marque B5000 EVOLUTION, n° DUL00001 DULEVO dont le n° de série est 5000T00155/00.

**146/2011**

Signature avec Madame Christiana SILVA d'une convention pour l'animation sur 4 séances d'une heure d'un atelier théâtre durant les vacances scolaires de Noël 2011.

**147/2011**

Signature avec l'entreprise IGLOO à Ancelle (05260) d'une convention pour un séjour de ski en pension complète au Chalet Igloo du mercredi 7 au 9 mars 2011 pour les enfants du Centre Aéré

**148/2011**

Signature avec l'Association SUPERHOMARD à Pujaut (30131) du contrat de cession du droit d'exploitation du concert du groupe PONY TAYLOR, 2<sup>ème</sup> partie du concert, qui aura lieu le samedi 11 février 2012 au théâtre de l'Eden.

**149/2011**

Passation d'un marché à procédure adaptée avec le cabinet EURL AP ARCHITECTURE à Sénas, et son co-traitant, Monsieur Gérard BRAJOU, Maître d'Œuvre de Salon de Provence, pour une mission de maîtrise d'œuvre dans les travaux d'extension de la crèche municipale

**150/2011**

Signature d'une convention d'étude avec le cabinet ADELE-SFI de Nîmes, pour une mission d'assistance à l'élaboration du dossier de modification n°6 du Plan d'Occupation des Sols de Sénas relative à la transformation d'une zone UE ( au Nord de SOCOVA) en zone UD1.

**151/2011**

Signature avec Monsieur PILOTTA Michel, d'un contrat de location pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, pour l'appartement du rez-de-chaussée de la maison située 17 avenue Baptiste Dubois à Sénas.

**152/2011**

Modification de la régie des recettes des droits de places et pesage

**153/2011**

Signature avec la Société POLYTECH SA d'Aix en Provence, d'un contrat de maintenance pour une prestation de service d'entretien et dépannage du matériel nécessaire au paiement par carte bancaire des prestations de la régie Cantine

**154/2011**

Contrat de location précaire avec Monsieur BENDAHOU Larbi, bail d'une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, pour le logement de propriété communale situé 5 Place Sextius Michel à Sénas

**DECISIONS 2012****001/2012**

Fixation des participations aux sorties organisées par la maison des jeunes durant les vacances de février/mars 2012

**002/2012**

Signature de l'avenant au marché de travaux n° MAPA 11TX005, portant sur l'aménagement et la rénovation du chemin de Rousset, marché notifié à l'Entreprise COLAS Méditerranée le 20 octobre 2011

**003/2012**

Signature avec la Compagnie BONI AND PROD du contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « L'ETONNANT MR DUCCI » pour une représentation le vendredi 16 mars 2012 au théâtre de l'Eden

**004/2012**

Prolongation du contrat de location de la balayeuse passé avec la société ACTEMIS des Pennes Mirabeau pour 2 mois supplémentaires du 1er janvier 2012 au 29 février 2012

**005/2012**

Signature avec DIAC LOCATION d'un contrat de location longue durée d'un véhicule d'occasion type RENAULT CLIO III (immatriculation BS 266 TM)

**006/2012**

Contrat de location de 6 mois signé avec Mme Safia AOUES pour le logement situé 4 avenue Louis Pascal à Sénas

**007/2012**

Signature contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle inscrit au catalogue « SAISON 13 », avec le Département et la Compagnie ATELIER DE LA PIERRE BLANCHE de Lambesc pour une représentation du spectacle « LE GARCON QUI... », le mercredi 22 février 2012 au théâtre de l'Eden et fixation du droit d'entrée.

**008/2012**

Signature avec Madame Laurence PETIT de Sénas d'une convention pour l'animation de deux stages Arts Plastiques durant les vacances scolaires, du 5 au 9 février 2012 au bénéfice des enfants du Centre Aéré

**009/2012**

Signature avec l'association le Micocoulier de Grans, d'une convention pour l'organisation d'ateliers « PATISSERIE » durant le 1er semestre 2012 dans le cadre du Temps Libre Adultes.

**010/2012**

Signature avec la Compagnie du Haricot de Château d'Olonne, d'un contrat de vente pour une représentation du spectacle « MARIE A TOUT PRIX » programmé le vendredi 27 février 2012 au théâtre de l'Eden et fixation du droit d'entrée

**011/2012**

Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle inscrit au catalogue « SAISON 13 », signé avec le Département et la Compagnie SUD IDENTITE de Chateaurenard, pour une représentation du spectacle « 1, 2, 3...couleurs ! Tom l'enfant rêveur », le vendredi 13 avril 2012 au théâtre de l'Eden.

**012/2012**

Signature avec DIAC LOCATION d'un contrat de location longue durée pour la location d'un véhicule type RENAULT MODUS immatriculé BJ 793 LA.

**013/2012**

Fixation de la participation supplémentaire demandée aux participants au séjour de ski organisé par le Centre Aéré du 7 au 9 mars 2012

**014/2012**

Signature avec AMC et les TONTONS TOURNEURS du contrat pour le concert de Laetitia SHERIFF programmé le 11/02/2012 à l'Eden

*Les membres du Conseil Municipal ont donné acte à Monsieur le Maire  
pour les décisions prises ci-dessus dans le cadre de l'article L.2122.22*



**◆ Délibérations\* des membres du Conseil Municipal sur les sujets à l'ordre du jour :**

**Délibération n° 12.02.001 : sujet n°1**

**Ouverture des crédits au budget 2012 pour investissements (25%)**

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer l'ouverture des crédits au budget 2012, à hauteur de 962 927,50 €, détaillés comme suit :

Chapitre	Article	Libellé Article	Budget Primitif 2011	Décisions Modificatives	TOTAL BP 2011 + Décisions Modificatives	1/4 des crédits
<b>20</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>					
	2031	Frais d'études	45 000,00 €	- 15 050,00 €	29 950,00 €	7 487,50 €
	2033	Frais d'insertion	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	1 250,00 €
	204158	Subv. équipt autres groupements	100 000,00 €	- 100 000,00 €	- €	- €
	205	Concessions & droits similaires. brevets	31 650,00 €	1 030,00 €	32 680,00 €	8 170,00 €
		<b>Total Chapitre 20</b>	<b>181 650,00 €</b>	<b>- 114 020,00 €</b>	<b>67 630,00 €</b>	<b>16 907,50 €</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>					
	2112	Terrains de voirie	- €	700,00 €	700,00 €	175,00 €
	2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	- €	500,00 €	500,00 €	125,00 €
	21312	Bâtiments scolaires	- €	114 000,00 €	114 000,00 €	28 500,00 €
	21318	Autres bâtiments publics	- €	6 930,00 €	6 930,00 €	1 732,50 €
	2135	Instal.générales.agenc..aménag.des const	39 400,00 €	59 860,00 €	99 260,00 €	24 815,00 €
	2151	Réseaux de voirie	80 000,00 €	- €	80 000,00 €	20 000,00 €
	2152	Installations de voirie	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €
	21538	Autres réseaux	6 800,00 €	- €	6 800,00 €	1 700,00 €
	2168	Autres coll. et oeuv. d'art	- €	2 800,00 €	2 800,00 €	700,00 €
	2183	Matériel de bureau & matériel informat.	21 300,00 €	2 640,00 €	23 940,00 €	5 985,00 €
	2184	Mobilier	3 650,00 €	25 000,00 €	28 650,00 €	7 162,50 €
	2188	Autres immob. corp.	25 050,00 €	80 450,00 €	105 500,00 €	26 375,00 €
		<b>Total Chapitre 21</b>	<b>176 200,00 €</b>	<b>297 880,00 €</b>	<b>474 080,00 €</b>	<b>118 520,00 €</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisation en Cours</b>					
	2313	Constructions	2 739 000,00 €	91 000,00 €	2 830 000,00 €	707 500,00 €
	2315	Instal.. matériel & outillage techniques	1 005 000,00 €	- 525 000,00 €	480 000,00 €	120 000,00 €
		<b>Total Chapitre 23</b>	<b>3 744 000,00 €</b>	<b>- 434 000,00 €</b>	<b>3 310 000,00 €</b>	<b>827 500,00 €</b>
		<b>Total Chapitre 20-21-23</b>	<b>4 101 850,00 €</b>	<b>- 250 140,00 €</b>	<b>3 851 710,00 €</b>	<b>962 927,50 €</b>

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.002 : sujet n°2**

**Avenant n° 1 à la convention entre le représentant de l'Etat et la commune de Sénas signée le 2 février 2010 relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, et portant sur la télétransmission des documents budgétaires sur Actes budgétaires**

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.003 : sujet n°3**

**Autorisation signature avec le PACT 13 de l'avenant n° 5 à la convention « Amélioration de l'habitat »**  
*Prolongation des permanences PACT 13 du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2012, une fois par mois au sein de la Mairie.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.004 : sujet n°4**

**Autorisation signature avec le Conseil Général de la convention de partenariat pour le développement du réseau de lecture publique dans le département des Bouches du Rhône**

*La convention définit les conditions auxquelles est subordonnée l'aide technique et financière accordée par le Conseil général et sa Bibliothèque départementale à la Commune de Sénas pour le développement et la gestion de sa bibliothèque, quelle que soit la typologie de la bibliothèque.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.005 : sujet n°5**

**Autorisation signature avec Electricité Réseau Distribution France (ERDF) de la convention de servitude d'une ligne électrique souterraine pour alimentation du lotissement « le Jardin des Alpilles » chemin du Pigeonnier**

*Autorisation donnée à ERDF d'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 8 mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle communale cadastrée section AB n° 1311 au lieudit Chemin du Pigeonnier.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.006 : sujet n°6**

**Autorisation signature avec la SAFER des trois conventions de portage relatives aux promesses d'achat pour rétrocession de trois parties de la parcelle cadastrée BD 88 située quartier de la Perruque à Sénas**

*Délégation donnée au Maire pour signer avec la SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, les conventions de portage et tout acte relatif à la rétrocession de trois parties de la parcelle cadastrée BD 88, située au quartier la Perruque, chemin des Légiers, d'une superficie totale de 2 673 m<sup>2</sup>, pour un prix total de rétrocession de 10 046 €.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.007 : sujet n°7**

**Echange de terrains entre Monsieur LIARDET Alexandre et la Commune de Sénas**

*Un échange est proposé entre la parcelle CD 81 de 9 350 m<sup>2</sup>, située au milieu d'un terrain communal de 599 551 m<sup>2</sup> (CD 133) et 3 600 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle communale CD 56 de part et d'autre de la CD 62 (sur une largeur d'environ 60 mètres au nord).*

*Monsieur LIARDET prendrait à sa charge les frais afférents à cette opération.*

*Adopté à l'unanimité, moins une abstention, celle de M. Marin*

**Délibération n° 12.02.008 : sujet n°8**

**Règlement litige entre la Commune et Mesdames COLLETIN et HERMELIN concernant l'immeuble qu'elles possèdent au 11 avenue André Aune à Sénas**

*Une étude sera lancée pour déterminer l'origine de l'humidité apparut sur les murs de l'immeuble du 11 avenue André Aune, appartenant à Mesdames COLLETIN et HERMELIN qui jouxtait l'immeuble DUPUIS propriété communale cadastrée AB 307, démolie par la commune en 2007.*

*Autorisation d'engager toute dépense nécessaire à solutionner cette affaire.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.009 : sujet n°9**

**Règlement Intérieur de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement ADOS (Espace Rencontre Jeunes)**

## Espace Rencontre Jeunes

ALSH 12-17 ans

### Règlement Intérieur

**Article 1 :** L'accueil de loisirs sans hébergement est ouvert aux jeunes âgés de 12 à 17 ans. L'agrément pour cette structure est de 30 places.

**Article 2 :** Les jours et heures de fonctionnement sont :

- Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 17h à 19h
- Mercredi et Samedi de 13h30 à 18h30
- Vacances scolaires de 9h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- Fermeture les dimanches et jours fériés ainsi que le mois d'Août.

Durant ces heures d'ouverture, le jeune peut être libre d'arriver et de partir librement, tout en respectant les activités mises en place, pour cela les parents (ou tuteur) doivent signer une autorisation. Dans ce cas, la municipalité ne pourra être tenu responsable en cas d'accident en dehors des locaux.

Durant les vacances scolaires, possibilité de s'inscrire pour le repas du midi.

La réservation et le règlement sera à effectuer en mairie.

**Article 3 :** L'inscription doit s'effectuer en présence d'un adulte responsable.

Les documents demandés sont : - La fiche de renseignements

- L'assurance extra scolaire
- L'autorisation parentale
- La cotisation

**Article 4 :** Le régisseur accepte les chèques (à l'ordre du trésor public) et les espèces.

La cotisation est de 20 € à l'année. Cette somme pourra être modifiée par décision du Maire.

Une participation sera demandée pour les sorties durant les vacances scolaires, le paiement validera l'inscription de la sortie. Un avoir sera effectué uniquement si la sortie n'a pas lieu.

**Article 5 :** La composition de l'équipe d'encadrement:

- Un directeur
- Une Adjointe
- Deux animateurs qualifiés

**Article 6 :** Les locaux et le matériel

Ils sont mis à disposition par la municipalité. Respectez-les.

- Veiller à la propreté des sanitaires
- Ne pas poser les vélos devant l'entrée
- Des poubelles sont à disposition
- Penser à ranger les jeux après utilisation

En cas de détérioration, la responsabilité du jeune sera engagée, et la facture de réparation sera présentée à la famille.

**Article 7 : Sécurité :**

- Les effets personnels sont placés sous la responsabilité du jeune. De ce fait, la municipalité ne pourra être tenu responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- Il est interdit de porter de manière ostentatoire des objets à caractères religieux.
- Si besoin est d'apporter un médicament quel qu'il soit, il doit être remis au directeur ou aux animateurs dès l'arrivée du jeune à la structure.
- **Il est strictement interdit d'apporter ou de consommer des produits néfastes à la santé. Interdiction de fumer, de consommer de l'alcool dans les locaux et ces abords.**

**Article 8 : Respect :**

- Tous les jeunes de la structure ont les mêmes droits, mais aussi les mêmes devoirs.
- En aucun cas la violence verbale et physique ne sera tolérée.
- Lors des sorties le jeune doit observer un comportement respectueux de son environnement.
- Le directeur et son équipe sont là pour faire vivre des moments de loisirs agréables, ils s'interdisent tout comportement susceptible de blesser la sensibilité du jeune ou de sa famille.
- Par ailleurs, le jeune et sa famille doivent s'interdire tout comportement ou attitude qui porteraient atteinte aux personnes intervenantes ou à ses camarades.
- En cas de problèmes, la direction reste à disposition des parents.

En aucun cas il ne sera accepté de manquement aux règles élémentaires de politesse, de sécurité et de respect. Si cela venait à se produire, le directeur de l'Espace Rencontre Jeunes convoquera les parents (ou tuteur) et se réserve le droit d'Exclusion.

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.010 : sujet n°10**

**Participation communale aux frais de fonctionnement de la classe d'intégration scolaire d'Orgon pour 2 élèves sénassais**

*Contribution de la commune aux dépenses de fonctionnement de cette classe La participation communale pour l'année scolaire du 2010/2011 est fixée par la commune d'Orgon à 868,53 € par enfant, soit pour 2 enfants la somme de 1.737,06 €.*

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.011 : sujet n°11**

**Autorisation de signature avec la Caisse d'Epargne d'un contrat d'emprunt de 800.000 €**

- o *Durée :* 15 ans
- o *Taux d'intérêts :* 5.10 %, taux fixe
- o *Echéances :* trimestrielles : 19 158,15 € (intérêts + capital)
- o *Amortissement du capital :* progressif
- o *Frais de commission :* 2.400 Euros

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.012 : sujet n°12**

**Demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre des travaux de proximité 2012**

Demande de subvention pour la réalisation des travaux suivants :

N° Dossier	TRAVAUX	Montant H.T.
1	Rénovation des façades de l'Ecole Jean Moulin 1	62 067,00 €
2	Réalisation d'un parking rue du 8 Mai 1945	79 886,00 €
3	Réfection du mur et piliers du cimetière	46 224,00 €

*Adopté à l'unanimité*

**Délibération n° 12.02.013 : sujet n°13**

**Etat des Marchés Publics passés sur l'exercice 2011**

*Monsieur le Maire a présenté la liste des Marchés lancés entre le 1<sup>er</sup>/01/2011 et le 31/12/2011 :*

### MARCHES DE FOURNITURES

N° MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE ADRESSE	MONTANT HT NOTIFIE	DATE NOTIFICATION
11 FCS001	ELAGAGE ET ENTRETIEN DES ARBRES	Déclaré sans suite	"	"
11 FCS002	ENTRETIEN DE L ECLAIRAGE PUBLIC	Déclaré sans suite	"	"
11 FCS003	MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE ET DE CLIMATISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	PROVENCE MAINTENANCE SERVICES 165 Avenue Galilée Immeuble Le Rubis 13857Aix en Provence cedex 3	306 961,00 €	10/11/2011
11 FCS004	FOURNITURES DE PRODUITS MENAGERS	Repoussé en 2012		
11FCS005	ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE	SMABTP Maison du BTP 344 BD Michelet 13276 MARSEILLE CEDEX9	24 181,17	01/12/2011
11 FCS006	ILLUMINATIONS DES FETES	BLACHERE Illumination Les Bourguignons 84400 APT France	80 462,82	11/08/2011
11FCS007	MARCHE ENTRETIEN DES PLATANES OU AUTRES ARBRES DE LA COMMUNE DE SENAS	En cours		
11 FCS008	LOCATION D UNE BALAYEUSE DE VOIRIE	En cours		

## MARCHES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

N° MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE ADRESSE	MONTANT HT NOTIFIÉ	DATE NOTIFICATION
11 PI001	MARCHÉ D'ÉTUDE	Cabinet Aurélie POURCEL Rue Mathieu Rech 13560 - SENAS		16/02/211
11 PI002	LIGNE DE TRÉSORERIE	DEXIA	2 000 000,00	24/06/2011
11 PI003	MISSION MAITRISE OEUVRE POUR L'EXTENSION DE LA CRÉCHE	EURL AP ARCHITECTURE 2Bd Mathieu RECH 13560 SENAS	12 600,00	15/12/2011

## MARCHES DE TRAVAUX

N° MARCHÉ	OBJET	ATTRIBUTAIRE ADRESSE	MONTANT HT NOTIFIÉ	DATE NOTIFICATION
11TX001	CONSTRUCTION DU GYMNASÉ	16 attributaires (16 lots)	2 097 358,85	16/12/2011
11TX002	MISE EN SOUTERRAIN DE 2 BACS DE COLLECTE D'ORDURES MENAGERES	SAS ECOLLECT 517 Chemin du Pont 84460 CHEVAL BLANC	15 033,00	27/09/2011
11TX003	MAITRISE D'OEUVRE POUR L'ELABORATION DU ZONAGE PLUVIAL DE LA COMMUNE DE SENAS			
11TX004	CONSTRUCTION D'UNE TRIBUNE METALLIQUE AU STADE	DOUBLET SA 67 Rue de Lille 59710 AVELIN	104 652,00	30/11/2011
11TX005	RENOVATION DU CHEMIN DU ROUSSET	COLAS MIDI MEDITERRANEE 13 et 15 Rue Joseph Taret BP 50018 13802 ISTRES Cedex	57 485,00	20/10/2011
11TX006	REFECTION DE CHEMINS ET REALISATION DE RALENTISSEURS	En cours		
11TX007	TRAVAUX ETANCHEITE DE TOITS TERRASSE	En cours		

### Délibération n° 12.02.014 : sujet n°14

#### **Etat des acquisitions et ventes immobilières réalisées sur l'exercice 2011**

*Monsieur le maire a présenté l'état récapitulatif des acquisitions et cessions immobilières réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2011 :*

**ACQUISITIONS DE TERRAINS :**

Compte 2111 Terrains nus :

Paieement en 2011, Dépense budgétisée en 2010, inscrite en reste à réaliser de l'exercice 2010

- Acquisition auprès de ROUX CONSORTS du terrain cadastré BW 92, lieu dit- La Cabre d'une superficie de 76 a 10 a

Acte du 22 décembre 2010 devant Maître RAVANAS

Prix principal (mandat 372 du 09.02.2011)	19 000.00 €
Frais	933.84 €
Total	19 933.84 €

**ACQUISITIONS DE PARCELLES DE VOIRIES :**

Compte 2112 :

Paieement en 2011, dépense budgétisée en 2011

- Acquisition auprès de SCI PIGEONNIER de 3 parcelles de voiries cadastrées AB 1311- AB 1312- AB 1313, Chemin du Pigeonnier, d'une superficie totale au sol de 02 a 01 ca.

Acte du 20 mai 2011 devant Maître HUGUES

Prix principal (mandat n° 3035 du 02.11.2011)	1.00 €
Frais (mandat n° 3034 du 02.11.2011)	656.69 €
Total	657.69 €

**CESSIONS IMMOBILIERES**

1) Terrain :

Recette budgétisée sur l'exercice 2011 chapitre 024, réalisée en 2011

Compte mouvementé en recette : 192 « plus value sur cession d'immobilisations », 2118 « autres terrains »,

775 « produits de cessions d'immobilisations », 675 «valeurs comptables des immobilisations cédées », 676 « différences sur réalisations transférées en investissement »

- Vente de la parcelle de terrain sise RD7n cadastrée BW 94 d'une superficie de 121 m2 au profit de la Société SFR CEGETEL

Délibération n° 10.03.013 du 23 mars « Autorisation de signer avec La Sté SFR GEGETEL l'acte de vente »

Acte de vente du 28 février 2011 devant Maître CARBONNIER-ROUGIER

Montant de la Cession 40 000 €

2) Immeuble :

Recette budgétisée sur l'exercice 2011 chapitre 024, réalisée en 2011

Compte mouvementé en recette : 192 « plus value sur cession d'immobilisations », 2138 « autres terrains »,

775 « produits de cessions d'immobilisations », 675 «valeurs comptables des immobilisations cédées », 676 « différences sur réalisations transférées en investissement »

- Vente de la Maison sise 9 avenue Désiré Pey cadastrée AB 94 d'une superficie de 52 ca Au profit de Monsieur Thomas NGUYEN HUU et de Mademoiselle Cyrielle CARRE

Délibération n° 10.12.083 du 02.12.2010 « Autorisation de vente de l'immeuble Rue Désiré Pey »

Acte de vente du 31 mars 2011 devant Maître Carbonnier-Rougier

Montant de la cession : 58 900 €

**Délibération n° 12.02.015 : sujet n°15****Désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant au sein de la commission intercommunale des Impôts Directs**

Sont désignés :

- Monsieur Maurice ANZEMPAMBER en tant que commissaire titulaire,
- Madame Mireille FERRIER en tant que commissaire suppléante.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 12.02.016:        sujet n°16**  
**Débat d'orientation budgétaire 2012**

En préambule Monsieur le Maire prend la parole :

*La tenue du débat d'orientation budgétaire prévoit de par les articles L. 2312-1, et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales que l'organe délibérant doit au cours des deux mois précédents le vote du budget tenir un débat sur les orientations générales de celui-ci.*

*Ce débat a pour objet, de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leurs permettront d'exercer de façon effective leurs pouvoirs de décision à l'occasion de la teneur du débat en conseil municipal.*

*Tout en sachant qu'en ce qui concerne les communes de plus de 3500 habitants l'établissement d'une note de synthèse doit être préalablement diffusé. Selon la jurisprudence, la tenue du Débat Orientation Budgétaire constitue une formalité substantielle, puisque la délibération d'adoption d'un budget qui n'est pas précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité.*

*Afin de pouvoir utilement débattre des orientations générales du budget, les membres de l'organe délibérant doivent disposer d'une information complète et suffisamment détaillée.*

*En fonction de l'article L.2121-12, du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres de l'organe délibérant doivent être destinataires de cette note de synthèse préalablement à la séance au cours de laquelle se tiendra le débat orientation budgétaire.*


*L'absence de cette communication constitue un vice revêtant un caractère substantiel et justifie l'annulation de l'adoption du budget primitif.*


*(L'année dernière le Sous-préfet nous a rattrapés concernant la colonie, car le débat et la colonie ont eu lieu le même jour).*

*Il en est de même, lorsque la note explicative de synthèse communiquée n'est pas suffisamment détaillée, notamment si elle ne comporte pas d'éléments d'analyse prospective, ni d'informations sur les principaux projets d'investissements projetés, sur le niveau d'endettement, sur son évolution, et sur l'évolution des taux de la pression fiscale.*

*En ce qui concerne la commune de Sénas, le Débat d'Orientation Budgétaire qui vous est présenté tient compte point par point de ces nouvelles exigences qui nous sont imposées par une correspondance de Monsieur Le Préfet de Région, datant du 24 novembre 2011.*

*Je vais donc vous présenter les projets qui feront l'objet d'une continuité de notre action dont nous avons fait l'étude lors des différentes commissions de travaux, où les élus aussi bien de la majorité que de la minorité étaient représentés.*

 *Courant janvier, nous avons vu le démarrage des travaux des tribunes du stade, pour un montant de 157 000 euros, sachant que ceux-ci ont fait l'objet d'une aide du département, avec une participation du Conseil Général à hauteur de 56 424 euros sachant que cet aménagement n'a fait l'objet d'aucun emprunt. En ce qui concerne l'aménagement des tribunes, un cheminement handicapé vers celles-ci sera effectué pour une somme avoisinant les 4 000 euros.*

 *Après les études techniques en préambule du lancement de la construction de notre futur gymnase, dont je vous le rappelle le montant total s'élève à 2 508 000 euros, sachant que le Conseil Général dans le cadre d'un contrat d'aménagement participe à hauteur de 58% de cette somme et que grâce à la bonne santé financière de notre*

commune, au regard de la clôture de notre budget 2011, l'emprunt sera de 1 000 000 euros, à un taux effectif global porté à 5,09% cela sur 25 ans. S'agissant d'un bâtiment multi générationnel, nous avons pensé que la durée d'amortissement était tout à fait louable sur ces 25 années.

✚ La création d'un vestiaire à la crèche servant également de salle de repos et de réunion au personnel, ainsi qu'une amélioration de la salle de bains pour les enfants, est prévue dès la mi-juin. Le coût s'élevant à 120 000 euros, subventionné pour la somme de 23 753 euros par la CAF et de 60 000 euros par le Conseil Général.

Sachant que l'équipement en mobilier et autres devraient avoisiner les 10 000 euros.

✚ Nous aurons la pose de ralentisseurs sur le chemin du cimetière, l'avenue Baptiste Dubois, Place du Marché et chemin du parc pour un montant de 107 000 euros. Nous attendons la confirmation de la notification des aides dans le cadre des amendes de police.

✚ En ce qui concerne le chemin de la Ferrage, une somme de 714 000 euros a été budgétisée, la participation du Conseil Général sera à hauteur de 232 000 euros HT et là aussi, la commune n'effectuera aucun emprunt.

(Nous avons travaillé hier sur le projet de cette voie)

✚ En ce qui concerne les travaux d'amélioration de l'éclairage public sur les diverses voies, qu'elles soient aux abords du centre-ville où des différents lotissements, une somme de 160 000 euros a été inscrite au budget, en décision modificative N°1, dans la mesure où nous connaissons d'après la loi de Finances 2012 les bases éventuelles de calcul de la part de l'État qui seraient de 1,8%. Néanmoins, nous souhaitons être très prudents tant que nous n'aurons pas confirmation des bases définitives.

Sachant que ces travaux feront l'objet de demande d'une aide européenne, qui aura une validité de deux années, dans la mesure où nous serons en adéquation avec la charte du Grenelle II de l'environnement.

Un montant de 60 533,14 euros de mise aux normes en éco énergie a été prévu, faisant l'objet d'une aide du Conseil Général qui va nous être attribuée à hauteur de 48 428 euros.

✚ Nous allons continuer notre campagne concernant le cheminement de personnes souffrant d'un handicap sur notre commune, et l'aménagement de portes automatisées, notamment à la médiathèque, à la maison du Planet, au théâtre de l'Éden pour un montant d'environ 40 000 euros. Sachant que le produit de ce montant correspond au retour de l'impôt sur les taxes foncières et d'habitations, voté par la commune et qui est intégralement reversé sur cette ligne budgétaire pour un montant total qui s'élèvera pour l'année 2012 à 85 000 euros.

(Nous ferons tout le cheminement de la place du Marché jusqu'à l'école maternelle).

Les travaux pour la réfection de certaines voiries : le Chemin du Mas des Peupliers, le chemin Camp St Peyre, le chemin de 500 francs, l'impasse Mas de Galants, s'élèvent à un montant HT de 84 981,75 euros, subventionnés par le Conseil Général pour 60 000 euros.

✚ Ensuite il y aurait la mise aux normes concernant des travaux d'installations de plomberie, chauffage central au foyer Edmond Pons. Le coût de ceux-ci s'élevant à 60 000 euros, l'État par l'intermédiaire de Monsieur Le Sous Préfet d'Arles a accordé à la commune une aide de 23 845,92 euros.

(Les tuyaux qui passent dans le vide sanitaire sont poreux, ce qui occasionne de nombreux problèmes).

✚ Il a été également prévu, dans le cadre des travaux de proximité l'étanchéité des toits-terrasse de l'école Jean Moulin I et de la mairie annexe, cela pour un montant total de 56 661,09 euros, le Conseil Général nous a notifié l'attribution d'une subvention de 45 329 euros.

✚ La réfection du chemin de la Génestière, pourrait être entreprise courant 2012, cela pour un montant de 145 722 euros, subventionné à hauteur de 60 000 euros par le Conseil Général. En ce qui concerne ce dossier nous devons avoir une réflexion beaucoup plus approfondie concernant l'écoulement du pluvial et l'évacuation des eaux pluviales, du Clos de la Génestière.

*De ce fait, cette réalisation risque d'être retardée, car le coût en fonction de l'étude pourrait être plus important.*

**M. le MAIRE.-** Une voie au nord du chemin de la Génestière n'a pas de pluvial, à moins de faire des puisards. Une étude très approfondie doit être réalisée.

**M. MARIN.-** Il faut faire une étude globale de tout le quartier.

**M. le MAIRE.-** La Génestière et le clos de la Génestière, c'est pour cette raison que les travaux risquent d'être un peu retardés. Je suis tout à fait d'accord.

*En dehors de cela nous risquons d'avoir au niveau des charges générales, des remplacements de toilettes de porcelaine au niveau des sanitaires de l'école maternelle, ainsi que la robinetterie constituée de boutons poussoirs qui sont fortement usagés.*

*L'ensemble des sommes devrait ne pas dépasser les 8 000 euros.*

✚ Nous continuerons également en ce qui concerne l'entretien des nids-de-poule à faire appel à une entreprise extérieure.

*Nous avons provisionné à cet effet la somme de 30 000 euros au budget primitif.*

✚ En ce qui concerne le personnel municipal, malgré les économies réalisées en 2011, par anticipation concernant la réforme des collectivités territoriales, sachant que nous risquons d'avoir une décentralisation numéro 2, la masse salariale provisionnée par rapport au primitif 2011, se verra augmenter de 3,5 % en prévision d'éventuels recrutements dans des domaines restants à définir, mais qui ne dépasseront pas le nombre au total de 2 voire 3 agents.

*Les augmentations de grades, d'échelons, l'anticipation d'un éventuel concours par l'examen professionnel passé par nos agents, sont budgétisés pour la somme de 30 000 euros et éventuellement des CDD qui pourraient d'une façon tout à fait sporadique être recrutés.*

(Un nouvel agent de la Police Municipale prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> mars en remplacement de M. GABEL).

*Le montant total devrait s'élever à 4 084 000 euros, sachant que cette somme est composée également de l'indemnité des élus pour la somme de 172 000 euros, ainsi que les orchestres pour les fêtes votives.*

✚ En ce qui concerne la dette, celle-ci est maîtrisée sachant que nous aurons en dehors de l'emprunt de 1 000 000 euros, comme énoncé précédemment pour le gymnase, également à consolider le prêt relais que nous avons contracté en 2009, concernant la construction du centre technique, le restant dû s'élevant à 1 200 000 euros.

*Nous souhaiterions porter celui-ci à 800 000 euros et redemander une étude aux banques, afin de savoir quels seront les nouveaux taux proposés sachant que la Banque Centrale Européenne a apporté 500 milliards euros au Fonds Monétaire International afin d'aider les groupes bancaires à améliorer dans les offres qu'ils auront à faire les taux pour éviter de voir ces derniers s'élever aux alentours de 5,5 % à 6 % en TEG. Ors vous savez depuis quelques jours qu'avec la perte du triple A, les taux remontent progressivement, et qu'il est souhaitable pour la commune de désendetter fortement celle-ci, afin d'alléger sur notre section de fonctionnement, le capital des intérêts de la dette.*

*Nous avions prévu initialement il y a de cela 4 mois, en accord avec les établissements bancaires, et plus exactement la Caisse d'Epargne de pouvoir consolider ce prêt sur une période de 25 ans.*

*À ce jour, il s'avère qu'après examen de notre dossier nous avons eu une réponse verbale de la conseillère financière qui traite celui-ci, et qui nous a informé qu'en raison de la situation budgétaire que vit actuellement notre pays et l'ensemble des pays européens ce prêt ne sera possible uniquement sur une période de 15 ans, à un taux qui n'a pu être défini à ce jour, car celui-ci était il y a trois semaines de cela, à 5,10 % en TEG.*

*Il est nécessaire également de procéder à moins d'investissements qui entraînent souvent des frais de fonctionnement supplémentaires, sachant que la construction de notre gymnase, entraînera une fois celui-ci achevé*

130 000 euros de frais de fonctionnement supplémentaires dès 2013, donc vous comprendrez l'importance du choix que nous devons faire sur le désendettement de notre commune.

L'évolution s'effectue d'une façon assez rapide, j'ai donc demandé au service de prendre une valeur assez exhaustive qui est celle de 5,6 % en TEG. Sachant que nous allons devoir revoir nos prévisions d'investissement à la baisse afin d'alimenter la différence en section de fonctionnement, concernant le coût supplémentaire de ce remboursement qui impactera également un coût supplémentaire dans le remboursement des intérêts du capital de la dette.

Éventuellement un remboursement partiel par anticipation pourra être envisagé, si d'aventure le projet de vente de la voie POS se réalisait nous permettant d'enregistrer une recette en 2012 de 550 000 euros. Cela entraînerait un remboursement de 350 000 euros de cette dette afin de compenser le surcoût occasionné par l'augmentation du coût de cet emprunt, la diminution de la durée, et par là même avoir un taux d'endettement par habitant correspondant à une norme prescrite sur le plan national. Bien entendu cette décision relevant d'ordre politique, nous en débattons lors d'une commission des finances spécifique afin de prendre les décisions qui s'imposent pour alléger notre endettement et par la même éviter une augmentation de la pression fiscale qui serait génératrice d'une décroissance supplémentaire pour l'ensemble de nos administrés.

✚ Avec les 150 000 euros restants de cette recette, nous pourrions continuer l'amélioration de notre éclairage public qui a été prévue sur une période de 3 années chiffrée à 330 000 euros, cela par tranche de 110 000 euros annuels. Cette étude est réalisée par le cabinet Gélium.

Nous terminerons également le dossier du gymnase par une demande de subvention concernant le logement de fonction, celle-ci constituera une tranche supplémentaire au contrat initial, chiffrée à 160 000 euros HT dont le Conseil Général devrait apporter sa contribution dans le cadre de ce contrat d'aménagement. Cela fera partie d'une tranche supplémentaire accordée par le président.

✚ En ce qui concerne nos impôts, nous continuerons à les augmenter à la hauteur de 1,5%, sachant que la recette sera inscrite en partie à hauteur de 85 000 euros, sur le budget concernant l'amélioration du déplacement et l'accueil au sein des bâtiments communaux des personnes souffrant d'un handicap, tout en restant très prudent sur cette recette, car nous sommes dans l'attente du calcul des bases de l'État qui très certainement risque d'augmenter le produit de cette recette.

✚ En conclusion, je tiens tout de même à vous faire part de la crainte que m'inspire la situation nationale et internationale actuelle, en dehors de tout clivage politique, comme je l'ai dit lors de mes vœux, même si certains ont trouvé mon discours trop politique, il eu été inconscient et il le serait toujours, de ne pas tenir compte de cette situation, qui aura forcément des redondances sur l'activité financière de nos communes, et également sur le futur PLU car l'aménagement du territoire ne pourra être sincère qu'à partir du moment où nous avons l'intime conviction se pouvoir réaliser ce que nous avons prévu.

Je voudrais à cet effet vous dire que nous allons continuer à travailler sur notre PLU, mais également prévoir financièrement ce qui sera possible de réaliser dans les années à venir, notamment dans la prochaine mandature en ce qui concerne nos besoins futurs, c'est-à-dire l'extension de la crèche, la construction nouvelle maternelle, la construction d'une salle pouvant servir à la location pour des mariages qui manque fortement sur notre commune, et bien d'autres, de même que nous devons prévoir le développement économique concernant notre future zone artisanale qui sera génératrice d'emploi et qui évitera l'exode de nos enfants nés sur notre territoire communal et ainsi éviter la désertification.

Je souhaite que cette fin de mandature et que la prochaine, reposent après le temps de la réflexion, sur la réalisation mûrement réfléchi et concertée de ce dont je viens de vous faire l'énumération.

C'est pour cela que la situation internationale nous guidera en fonction des cours monétaires, et accompagnera surtout nos réflexions.

✚ Ceci clôture les orientations budgétaires prévues pour l'année 2012 et je déclare donc ouvert le débat d'orientation budgétaire.



Nous venons de recevoir ce jour, un mail de confirmation du taux qui initialement prévu à 5,18 a été acté à 5,10% après négociations avec la Caisse d'épargne. Cette offre n'étant valable que sept jours, je vous demande donc de m'autoriser à confirmer celle-ci, en signant la proposition établie, ce qui nous permettra de diminuer notre taux d'endettement ainsi que le remboursement du capital des intérêts, sachant que nous aurons au mois de juin à négocier avec l'ensemble des partenaires financiers une nouvelle ligne de trésorerie, que j'ai souhaité que ces deux opérations se fassent d'une façon indépendante.

Les frais de dossier s'élèvent à 2 400 euros, dont le taux de 5,10% ne comportera pas de TEG d'une façon officielle dans la mesure où cette somme est versée par la collectivité d'une façon systématique.

Nous avons également procédé à une révision de l'ensemble des propositions budgétaires, nous avons ainsi économisé 40 000 euros qui correspondent à la recette des 1,5 % d'augmentation des impôts réalisée. Ce qui prouve, et nous en avons eu confirmation par les banques par la préfecture de Région ainsi que par M. Le Percepteur .que nous avons un budget sain maîtrisé, sachant que nous ne contracterons aucun nouvel emprunt jusqu'en septembre 2015 »



**M. le MAIRE.-** Je souhaitais apporter ce complément. Lorsque nous avons rencontré les représentants de la Caisse d'Épargne, M. FABRE, M. KALAJDIAN et M. BICHERON étaient présents, le débat a été un peu chaud, mais nous avons gagné quelque chose, alors qu'ils avaient quitté mon bureau disant qu'une baisse du taux à 5,10 % n'était pas envisageable. Il me semble que nous avons bien travaillé, nous arrivons à rembourser 400 000 euros. Le prêt de 1 200 000 euros prévu au mois de mai passe à 800 000 euros, ce qui baisse l'endettement par habitant dans notre commune.

Le débat est ouvert, avez-vous des questions avant que je cède la parole à M. KALAJDIAN ?

**Mme MARRET.-** Je ne suis pas une spécialiste en finances, mais vous parlez des années à venir, de la prochaine mandature, des futurs besoins et de la future zone artisanale comme quelque chose qui est encore reporté à très loin. Je ne peux pas m'empêcher de penser que c'est dommage pour la ville de Sénas de ne pas avoir de zone artisanale qui apporterait une richesse économique, une force et un peu d'autonomie. Je suis vraiment au regret de voir que c'est quelque chose qui est encore remis à plus tard.

**M. le MAIRE.-** Une petite zone artisanale d'une superficie de 15 000 m<sup>2</sup> située à côté de SOCOVA intéresse un agent de Salon pour l'aménagement de cette zone. L'eau et l'assainissement seront amenés par nous en bordure de propriété avant juin 2012. J'ai proposé à ce promoteur de lui indiquer le nom des entreprises sénassaises intéressées pour s'implanter dans cette zone.

Par ailleurs, cette personne est intéressée aussi par des terrains en sortie d'autoroute. Toutefois, nous sommes bloqués par le PLU, car il s'agit d'une zone agricole qu'il faut passer en zone artisanale dans le cadre du PLU.

En revanche, un courrier adressé à Agglopolé Provence précise que les 17 hectares, Camp St Peyre, classés pour une zone artisanale, sont toujours d'actualité.

L'Agglopolé avait répondu que pour rentabiliser l'opération il fallait réaliser un petit lotissement de quelques lots à proximité. Nous ne sommes pas contre, la balle est dans le camp d'Agglopolé, nous attendons la réponse.

Il est fort possible que nous avançons un peu, si nous trouvons un terrain d'entente pour ces 17 hectares qui sont déjà classés en zone artisanale dans le cadre du POS ; puisque nous sommes dans le cadre du POS.

Comme vous le savez, l'Agglopolé avait prévu de mettre 25 hectares, puis 50 hectares dans les années 2020, tout le Camp St Peyre jusqu'à la limite de Lamanon. J'ai demandé à Agglopolé de revoir la copie, nous avons 17 hectares classés, travaillons déjà sur ces 17 hectares et nous avons le temps d'agrandir.

**Mme MARRET.**- Oui, commençons.

**M. le MAIRE.**- En ce qui concerne la zone artisanale, Madame MARRET, il est fort possible que la zone des 15 000 m<sup>2</sup> située à côté de SOCOVA voit le jour assez rapidement avec des entreprises sénassaises, sauf une qui est de Salon, mais les personnes habitent Sénas.

**Mme MARRET.**- Je suis sûre qu'il y a une demande au niveau des jeunes qui veulent s'installer à leur compte...

**M. le MAIRE.**- ... Il y a une demande. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles m'a demandé de fournir le nom des entreprises qui souhaitent s'implanter à Sénas avec le nombre d'emplois qui seraient créés.

Nous travaillons sur le sujet et le Président GUILLOT doit se rendre dans un ministère pour évoquer le PPRI de la zone inondable. Là aussi, nous sommes bloqués, sortie d'autoroute.

**M. MARIN.**- En ce qui concerne la zone d'activité de La Grande Bastide, il faudrait pousser pour qu'elle sorte.

**M. le MAIRE.**- Vous parlez des 17 hectares ?

**M. MARIN.**- Oui, La Grande Bastide, 17 hectares avec 40 logements. Il faut pousser, car cela prendra quatre ou cinq ans.

**M. le MAIRE.**- Oui.

**Mme BACCHI.**- Nous avons répondu en disant que nous sommes d'accord.

**M. MARIN.**- On a perdu deux ans.

**Mme BACCHI.**- Non.

**M. le MAIRE.**- La balle est dans leur camp.

**M. MARIN.**- Nous avons l'étude depuis juin 2010, ne dites pas le contraire.

**Mme BACCHI.**- Ils voulaient mettre la zone complète. Or, si nous mettons toute la zone en ZAC, nous savons que nous nous ferions toquer par la Chambre d'Agriculture ; c'est certain.

**M. MARIN.**- Je n'ai pas dit le contraire, mais nous aurions pu en parler et faire une proposition pour ces 17 hectares. Ce que nous sommes arrivés à faire au bout de deux ans.

**Mme BACCHI.**- Nous n'avons pas de réponse pour l'instant.

**M. le MAIRE.**- Nous attendons, la réponse ne saurait tarder et je pense que nous travaillerons dans le bon sens.

**M. MARIN.**- Bien sûr, nous travaillons dans le bon sens, mais nous avons quand même perdu deux ans au passage, et comme il faut cinq à sept ans...

Par ailleurs, vous envisagez des recrutements, nous en avons déjà parlé et comme chaque année, je vous pose la question : envisagez-vous de recruter un DST ou un collaborateur ayant les compétences pour faire office de DST ?

**M. le MAIRE.**- C'est toujours d'actualité.

**M. MARIN.**- Je suis présent assez souvent et à ce jour que ce soit l'adjoint ou le délégué aux travaux ils font office de. Ce n'est pas véritablement leur rôle, mais celui d'un véritable technicien à temps complet, étant donné la technicité de certains dossiers.

De plus, il s'agit aussi d'une question de management au niveau du service technique, je le répète chaque année. M. KALAJDJIAN ne peut pas le faire et les journées n'ont que 24 heures. Il ne peut pas pister les uns et les autres pour savoir si le balai est tenu ou si l'on s'appuie dessus ; sans critique aucune c'est une image.

Au niveau du montage des dossiers, certains nécessitent d'être pris en charge par un technicien. Je suis souvent là et le besoin s'en fait sentir.

Qu'il soit DST en titre ou collaborateur ayant les capacités de l'être, je pense que cela servirait aussi pour l'urbanisme.

**M. le MAIRE.**- C'est pour cette raison que je me retourne vers M. BRUNA.

**M. MARIN.**- C'est un problème, entre guillemets, mais je pense qu'il faut y aller cette année. Je ne sais pas ce que vous en pensez ? Mais il faut y aller vraiment...

En revanche, il y aura peut-être un problème d'acceptation, mais c'est votre job, Monsieur le Maire, de le faire accepter par l'ensemble du personnel.

**M. le MAIRE.**- Tout à fait.

**M. MARIN.**- Cela étant, je ne parlerai pas du tourisme cette année, de gîtes et autres campings.

**M. le MAIRE.**- La personne que j'ai rencontrée pour les zones artisanales a emporté le dossier de la zone camping qui l'intéresse aussi. C'est dans le cadre du PLU.

Mme TEISSIER nous a remis le projet, c'est en zone agricole aujourd'hui, mais il est parti avec ce dossier également.

**M. MARIN.**- D'accord.

**M. le MAIRE.**- Cela va dans votre sens, c'était hier matin.

**M. MARIN.**- Cela avance, vous avez dû m'entendre.

Sur l'aspect financier, vous n'avez pas abordé les grands équilibres du budget. Vous avez évoqué la dette dont nous avons reparlé qui sera aux alentours de cinq millions à fin 2012.

**M. KALAJDJIAN.**- Ce sera 4 683 000 euros.

**M. MARIN.**- Les comptes sont exacts, avec une annuité de l'ordre de 650 000 euros.

**M. KALAJDJIAN.**- 428 000 euros.

**M. le MAIRE.**- Nous avons baissé.

**M. MARIN.**- C'est 400 000 en capital.

**M. KALAJDJIAN.**- En capital, c'est cela.

**M. MARIN.**- Ce qui fait en gros 600 000.

**M. KALAJDJIAN.**- 673 000 euros exactement.

**M. MARIN.**- Vous l'avez dit, il n'y a plus de possibilité d'emprunt jusqu'en 2015, si nous voulons être raisonnables.

**M. le MAIRE.**- Il vaut mieux rembourser.

**M. MARIN.**- À partir du moment où l'on envisage une masse salariale de l'ordre de quatre millions, cela veut dire que le budget est de huit millions environ, si l'on prend 50 %.

Compte tenu de nos projets d'investissement pour l'année qui sont subventionnés de 35 à 40 % dans le meilleur des cas...

**M. le MAIRE.**- ... De 56 à 60 %, cela dépend.

**M. MARIN.**- C'est entre 35 et 40 % en moyenne tout confondu. Pouvez-vous me dire sur quels postes vous allez agir pour créer ou renforcer nos fonds propres ?

Nous n'avons pas ou presque pas de fonds propres, ce sont des reports d'année en année d'opérations qui ne sont pas faites. Je parle de véritables fonds propres pour ne pas forcément dépendre totalement de subventions dans les trois à quatre ans qui viennent pour faire quoi que ce soit.

Nous sommes un peu à la fracture et comme nous ne pouvons pas emprunter, ce ne serait pas raisonnable, ce serait donc une forte augmentation des impôts locaux, car la problématique est que nous n'avons pas de fonds propres.

**M. KALAJDIAN.**- Je me permets de répondre. Il y a les charges générales pour lesquelles 2 214 000 euros sont prévus. Nous travaillons sur les charges générales, car nous pourrions facilement dégager entre 200 000 et 300 000 euros et nous avons des marges de manœuvre au niveau des commissions, dont vous faites partie, notamment celle des marchés publics. Nous l'avons vu lorsque nous avons travaillé sur La Ferrage où nous pourrions avoir 100 000 euros de battement. Ce sont des bras de levier sur lesquels nous pouvons agir directement.

Il y a ensuite le non-remplacement de départs de certains fonctionnaires. Nous mettons en place de nouvelles fiches de postes pour lesquelles vous avez voté il y a quelques mois. Nous ferons appel à plus de polyvalence pour certains postes occupés par nos fonctionnaires, car au fil de changements qui interviennent certains postes ne nécessitent pas d'être remplis à 100 % par un agent. Cela vient aussi de la prise en charge ou non de certaines collectivités territoriales qui se déchargent sur les communes ou qui reprennent certaines choses.

Nous travaillons sur ce point en sachant que l'année dernière nous avons économisé 320 000 euros par ce processus ; c'est du réel.

Nous en avons parlé en aparté, une commune qui se défait de son foncier n'est pas le signe forcément d'une bonne gestion. Cela veut dire qu'à un moment donné on se détache d'un investissement sur du long terme et l'on se détache aussi de biens qui pourraient permettre, dans le cadre du PLU, de créer peut-être une école ou une piscine, par exemple, par rapport à des espaces qui nous appartiennent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui pour la commune de Sénas, puisque l'ensemble des aménagements est concerté et étudié.

En ce qui concerne les 550 000 euros qui devraient rentrer en fin d'année, nous l'avons vu avec les banques hier, notre intérêt n'est pas de rembourser la dette par anticipation, les pénalités de remboursement par anticipation seraient trop importantes. Il serait judicieux de conserver en partie cette somme, peut-être à hauteur de 300 000 euros. Nous pourrions investir 200 000 euros en 2013 sur nos fonds propres et porter ces 300 000 euros jusqu'en 2015.

Nous aurons également la vente des terrains PROVOTEL qui est en bonne voie, dont le montant s'élèvera aux alentours de 580 000 euros. Ce qui nous permettrait de porter entre 500 000 et 600 000 euros jusqu'en 2015, c'est ce qui est prévu théoriquement, dans le cadre des résultats reportés.

J'ai parlé de la balance au niveau des charges générales, cela signifie aussi que nous sommes en pleine décentralisation numéro deux. Quel sera le résultat des élections présidentielles ? Dieu seul le sait.

Si nous sommes dans un processus qui a commencé, au niveau de cette décentralisation, les communes auront des compétences déléguées directement par le Chef de l'État, notamment les métropoles, puisque l'on parle maintenant de métropole. Certaines responsabilités actuelles des communes, seront-elles englobées ?

Pourrons-nous continuer à économiser sur nos charges générales ou est-ce ce sera carrément décentralisé sur les communes et à un moment donné nos charges augmenteront ?

Enfin, quid de la pression fiscale qui sera le seul bras de levier pour l'ensemble des communes ?

Si nous réalisons deux opérations foncières qui en sont en bonne voie, notamment pour l'une d'elles et si nous arrivions ne serait-ce qu'à conserver environ 500 000 euros jusqu'en 2015, plus les résultats reportés, nous devrions nous en sortir sans trop de problèmes et réaliser ce dont vous parlez, c'est-à-dire des fonds propres pour la commune.

C'est ce que nous avons connu sur la période de 2005/2006. Nous avons 586 000 euros de fonds propres en 2005 que nous n'avons pas utilisés en 2006, qui ont servi de base pour la construction des Services Techniques. Nous avons injecté ces 586 000 euros. Au lieu d'emprunter 2 200 000 euros en 2007 pour les Services Techniques, nous aurions dû emprunter 2 900 000 euros.

Je remercie l'ensemble des élus qui au travers de leurs commissions, que ce soit des marchés, des travaux, des fêtes, de la culture et autres, ont chacun joué le jeu. Nous avons réalisé des économies, car ils ont souhaité, je dis bien souhaité, diminuer encore de 5 à 8 % une partie de leur budget, il y a même eu 9 % pour certaines commissions. Nous avons réalisé environ 70 000 euros d'économie entre les services et les différentes délégations, ce qui nous a permis de porter le remboursement à 400 000 euros au lieu de 300 000 euros.

Pour information, si nous étions restés sur la base de 200 000 euros, en 2012 sur deux trimestres le montant des annuités serait de 176 000 euros à un taux de 5,30 %. Aujourd'hui avec un taux de 5,10 % euros, le montant serait de 38 000 euros. Le premier versement interviendra vers le 25 août, puisque nous avons jusqu'au 25 mai pour rembourser les 400 000 euros.

La somme économisée nous permettra aussi de passer notre résultat final de 266 000 euros à 876 000 euros. Nous en parlerons dans le détail en Commission Finances, mais ce sont les grandes lignes.

Pour répondre à votre question, vous avez parlé de 8 000 000 d'euros en tenant compte d'une masse salariale de 50 %. Je suis d'accord avec vous, c'est même un peu moins de 8 000 000 d'euros, c'est 7 200 000 euros exactement.

Nous ne pouvons pas investir plus de 3 020 000 d'euros aujourd'hui, en tenant compte des subventions et du gymnase.

**M. MARIN**.- Cela fait 1,3 hors gymnase.

**M. KALAJDIAN**.- Nous sommes tout à fait dans la feuille de route tracée par les élus à mi-mandat et légèrement au-dessus en termes de prévisionnel de situation économique.

Pour rappel, au mois de septembre 2008 lorsque la crise mondiale a commencé, entre 2008 et ce jour, en comptant les 400 000 euros que nous rembourserons, la commune de Sénas aura remboursé 2 400 000 euros. Elle se sera désendettée de 2 400 000 euros, alors que d'autres communes étaient dans le rouge. L'endettement par habitant était de 1 080 euros en 2007 et nous étions sur une période de 17 années de remboursement, ce qui était énorme puisque c'est 12 ans maximum. À l'heure où je vous parle, l'endettement est de 650 euros par habitant, sur 9 ans de remboursement. Nous sommes en dessous du seuil national.

Toutefois, il faudra réaliser des fonds propres pour ne pas dépendre des collectivités territoriales. Vous avez vu comme nous la Loi de Finances 2012 : les collectivités territoriales seront grandement amputées des aides qu'elles reçoivent de l'État et pour cause, quel que soit le gouvernement -je ne suis pas là pour pointer du doigt qui que ce soit- dans la mesure où nous avons certains emprunts. Le déficit au commerce extérieur est passé à 70 milliards d'euros, 135 milliards de dettes et nous savons que l'État emprunte pour rembourser certains emprunts.

C'est pourquoi nous avons souhaité passer cette délibération au plus tôt. Nous sommes bien placés à 5,10 %, sachant que si le Fonds Monétaire Européen intervient pour aider la Grèce à hauteur de 130 milliards, ce dont il est question, les taux monteront d'ici quelques jours.

**M. le MAIRE**.- Avez-vous d'autres questions ?

*Aucune autre question n'est formulée.*

Je vous remercie.



### **◆ Informations diverses :**

#### **URBANISME :**

⇒ Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols :

- Reclassement d'un secteur de la zone UE « Le Grand Violet » en secteur UD1
- Ouverture d'une enquête publique du 2 février au 2 mars 2012 inclus (Commissaire enquêteur Monsieur Yves PRIGENT)

⇒ Nombre de dossiers « Travaux » déposés au service Urbanisme sur l'année 2011.



Séance clôturée à 20h45

---

(\*) Pour tout renseignement concernant les délibérations du Conseil Municipal, veuillez vous adresser en Mairie auprès de Madame Maryline ALECH - Service des Assemblées.